P 4° 48

DÉPOT ANNEXE

LE MOUVEMENT SYNDICAL MONDIAL

I

BIBLIOTHÈQUE

FÉDÉRATION SYNDICALE MONDIALE
SIÈGE SOCIAL : PARIS

BUREAU EXÉCUTIF DE LA

FÉDÉRATION SYNDICALE MONDIALE

PRÉSIDENT :

SIR WALTER CITRINE
(Grande-Bretagne)

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL :

LOUIS SAILLANT
(France)

VICE-PRÉSIDENTS :

S. HILLMAN
(U. S. A.)

L. JOUHAUX
(France)

F. CHU
(Chine)

V. V. KUZNETSOV
(U. R. S. S.)

V. LOMBARDO TOLEDANO
(Mexique)

E. KUPERS
(Hollande)

G. DI VITTORIO
(Italie)

... un Ordre Mondial dans lequel toutes les ressources du monde seront utilisées pour le bénéfice de tous les hommes.

(Statuts de la F. S. M.)

LE MOUVEMENT SYNDICAL MONDIAL

REVUE DE DOCUMENTATION ÉDITÉE PAR LA FÉDÉRATION SYNDICALE MONDIALE

DIRECTEUR : LOUIS SAILLANT — SIÈGE SOCIAL : PARIS — RÉDACTEUR EN CHEF : MICHEL FALINE

SOMMAIRE



RÉDACTION ET ADMINISTRATION

1, RUE VERNET - PARIS (8e)

1re ANNÉE : AVRIL 1946.

PRIX DU No : 50 F

INTRODUCTION

C'est notre premier numéro que vous lisez...

AUJOURD'HUI, la « F. S. M. » lance sa « Revue mensuelle ».

Le *Mouvement Syndical Mondial* est la première revue de documentation, d'études et d'informations dans son genre.

Publiée en quatre langues, anglais, français, espagnol et russe, elle va se répandre dans tous les pays du monde; elle ira entre les mains de tous les militants du Mouvement Syndical et de toutes les personnalités officielles de chaque pays, traitant des questions économiques, sociales ou de l'organisation de la Paix et de la Sécurité.

Le *Mouvement Syndical Mondial* servira la noble cause de la justice sociale et de l'émancipation humaine. Elle reliera, tous les mois, au-delà des mers, des montagnes, des espaces, les pensées de ceux qui sont animés par un même idéal pour les orienter vers une même action.

Le *Mouvement Syndical Mondial* argumentera, plaidera et cherchera à prouver, avec la volonté de réussir, afin de faire reposer l'action internationale des travailleurs sur des démonstrations nettes et précises de la pensée de leur organisation : la *F. S. M.*

Le *Mouvement Syndical Mondial* exposera, présentera des idées. Notre revue le fera dans l'esprit de tolérance qui est à la base de l'unité qui s'est réalisée au sein de la « F. S. M. ».

Le *Mouvement Syndical Mondial* ne sera sévère que pour les ennemis du progrès social, pour les adversaires de la liberté, pour les oppresseurs des peuples, pour les exploiteurs de la misère humaine.

Le *Mouvement Syndical Mondial* aidera l'Organisation des Nations Unies (O. N. U.) en faisant connaître ses décisions, en étudiant les sujets qu'elle aura à traiter et se rapportant à la compétence du Syndicalisme. Nous ferons tout pour éviter que l'O. N. U. soit un cercle fermé de discussions académiques sans pouvoir être le reflet de la vie des peuples. L'O. N. U. pour être vivante devra s'appuyer sur les peuples et motiver leur sympathie agissante. Notre revue mensuelle s'efforcera d'entretenir cette sympathie.

Le *Mouvement Syndical Mondial* doit être lu dans tous les pays par tous les militants syndicalistes.

Voici notre premier numéro...

Il attend votre soutien, amis lecteurs

Il s'efforcera de répondre à vos souhaits, à vos vœux et à vos aspirations.

Faite pour servir l'union entre les Peuples libres et la cause de la Paix, notre revue n'a qu'une ambition : *vous servir et vous aider.*

la F. S. M.

LES TÂCHES SYNDICALES IMMÉDIATES

PAR
Sir Walter CITRINE
Président de la Fédération Syndicale Mondiale


PHOTO-FRANCE

PARMI les événements les plus importants de l'année mémorable qui vient de se terminer, la création de la Fédération Syndicale Mondiale a une grande signification historique. Son importance ne doit pas être mesurée uniquement par le succès qui couronna les efforts d'établir l'unité internationale des classes laborieuses sur des bases plus étendues et plus solides. Ceux qui savent, d'après les expériences antérieures, la nature des difficultés qu'il avait fallu surmonter, peuvent apprécier ce qu'il a fallu faire pour unir en une Fédération universelle les travailleurs organisés de tant de pays différents, chacun avec ses propres traditions, ses propres méthodes, sa propre idéologie et sa propre conception des buts qu'une Fédération Syndicale Mondiale peut servir. Sur toutes les questions de principe, les décisions finales, résultat des conférences de l'année dernière furent unanimes.

★

SUR les questions de ligne de conduite, après des débats très étendus, nous avons trouvé beaucoup plus de terrains d'accord que de divergences. Les problèmes d'organisation et les questions de procédure, quoique certains aient été laissés en suspens pour décisions ultérieures, ont trouvé, des solutions pratiques qui furent acceptées avec satisfaction.

Une définition nette des buts et des méthodes fut agréée sans réserves par les différentes délégations. Tout ceci présage beaucoup pour l'avenir. C'est un grand appoint que d'avoir démontré si clairement la volonté des travailleurs du monde, de ne permettre aucune différence, quelle soit de croyance religieuse ou de théorie politique ou de conditions économiques, sociales et culturelles. C'est en cela que réside notre grand espoir. Mais sa réalisation dépend de l'utilisation que nous ferons du puissant outil forgé dans les conférences de l'année dernière.

La Fédération Syndicale Mondiale doit encore faire sentir son influence; sa ligne de conduite générale, ses buts et son programme à long terme ont été définis d'une manière nette, absolue. Mais elle doit encore mettre en pratique les principes qu'elle a proclamés, en application concrète aux tâches immédiates que nous avons devant nous en entrant dans une nouvelle année, année qui verra la fondation d'une paix durable et dans laquelle le passage de la production de guerre à la production de paix doit être réalisé et l'économie mondiale ébranlée et déformée doit être restaurée; notre vrai travail commence.

★

QUELLES sont ces tâches immédiates que les circonstances actuelles imposent à la Fédération Syndicale Mondiale? Nous avons dépassé le stade où nous pouvions en parler en termes vagues et généraux. Ce sont des problèmes d'un caractère concret. Tous furent clairement envisagés dans le manifeste, les résolutions, les déclarations et la ligne de conduite générale esquissée aux conférences de l'année passée et adoptée en tant que programme de la Fédération Mondiale à son premier Congrès à Paris en octobre dernier.

A mon avis, la première de ces tâches est d'obtenir satisfaction pour notre revendication syndicale, à une représentation effective au sein de l'Organisation des Nations Unies et dans des institutions internationales s'occupant de la paix et de la reconstruction. Il n'y a pas d'ambiguïté dans notre revendication. Nous avons exprimé de la manière la plus claire la demande des travailleurs des Nations Unies à une part et une part responsable dans l'établissement de l'organisation internationale, dont le but est de maintenir la paix et la sécurité internationales, d'empêcher par la force, s'il le fallait, des actes d'agression qui menacent de troubler la paix des nations et de promouvoir la coopération internationale dans les problèmes économiques, sociaux, culturels et humanitaires. Comment peut-on donner suite à cette revendication?

★

DEUX manières de procéder ont été indiquées aux conférences de l'année passée. Il était, tout d'abord, en juin aux organisations syndicales nationales affiliées à la Fédération Mondiale, de chercher

à être représentées par le canal de leurs gouvernements dans les délégations et missions officielles chargées de participer au travail de l'Organisation des Nations Unies et des autres institutions internationales occupées à l'établissement de la paix. Une demande semblable devait également être présentée par la Fédération Syndicale Mondiale pour participer effectivement au travail de l'Organisation des Nations Unies.

En fait, le Mouvement Syndical a offert son aide à titre consultatif aux délégations gouvernementales chargées de ces tâches internationales et simultanément il a offert la coopération, au même titre consultatif, des représentants accrédités à la F. S. M.

Mais un plus vaste problème demeure : il s'agit de l'association permanente de notre Fédération Mondiale à l'Organisation des Nations Unies. Cette question, me semble-t-il, doit être dissociée de la question d'obtenir une représentation de chaque centre national dans les délégations de leurs gouvernements respectifs. Quoi qu'il soit fait, pays par pays, pour obtenir une telle représentation, la nécessité d'établir une forme quelconque de lien économique entre l'Organisation des Nations Unies et la Fédération Mondiale est un point capital de ligne de conduite.

★

L'année dernière, à la Conférence de San-Francisco, nous avons essayé d'obtenir une reconnaissance réelle de notre Mouvement International. Il est vrai que la Fédération Mondiale n'existait pas officiellement à l'époque. Mais, dans nos démarches auprès de la Conférence de San-Francisco, nous avions le pouvoir de faire cette demande par le canal du Comité administratif de la Conférence Syndicale Mondiale. Les autorités de la Conférence de San-Francisco ont négocié avec nous sur cette base; une reconnaissance, de fait, du Monde du Travail fût même concédée à San-Francisco. Bien que notre demande de désigner des représentants devant siéger, à titre consultatif à la Conférence de San-Francisco fut refusée, nous reçûmes du Secrétaire général de cette Assemblée (M. Alger Hiss), une notification officielle que toutes communications que nous désirerions faire à la Conférence sur n'importe quel sujet pourraient être rédigées sous forme de mémorandum qui serait officiellement et immédiatement distribué à toutes les délégations participant à la conférence de San-Francisco. Depuis notre Fédération Mondiale devint un fait accompli. On ne peut nier son importance en tant qu'institution pleinement organisée, représentant plus de 66 millions et demi de travailleurs dans 56 pays. C'est en tant qu'organisme international actif que nous devons affirmer notre revendication à cette association organique avec l'Organisation des Nations Unies pour la Paix et la Sécurité.

J'ai pensé et repensé aux différentes alternatives qui se présentent dans notre poursuite de cet objectif. Nous devrions insister sur l'inclusion de la Fédération Syndicale Mondiale dans l'Organisation des Nations Unies et particulièrement dans son Conseil économique et social à titre consultatif. Toutefois, ceci n'exclut pas la possibilité d'une autre forme d'association entre l'Organisation des Nations Unies et la Fédération Mondiale. Il me semble qu'un chemin d'approche nous est ouvert par les dispositions de la Charte de San-Francisco concernant les relations de l'Organisation des Nations Unies avec ce qui est appelé dans ce document les « organismes spécialisés ». L'article 57, qui traite de cette question, parle spécifiquement d'organismes spécialisés établis par accord inter-gouvernemental et ayant de larges responsabilités internationales. Apparemment cet article comprend le cas du B. I. T. Mais il existe un autre article (article 59) qui incite l'O. N. U. à ouvrir des négociations dans des cas appropriés, entre les pays intéressés pour la création de nouveaux « organismes spécialisés », nécessaires à la réalisation de la coopération internationale, économique et sociale. Et l'article 71 permet au Conseil Économique et Social de l'O. N. U. de prendre « les mesures nécessaires pour consulter des organisations non gouvernementales s'occupant de problèmes de sa compétence ». Cet article est interprété comme étant un moyen de consultation entre le Conseil Économique et Social et les organisations non gouvernementales, après avis des membres des Nations Unies intéressés.

★

Il me semble donc nécessaire d'explorer la possibilité pour la F. S. M. de baser sa revendication sur ces dispositions pertinentes de la Charte de San-Francisco. Il peut sembler plus opportun d'obtenir de l'O. N. U. la reconnaissance de notre Mouvement Syndical Mondial d'une autre manière. Nous pouvons juger utile de créer une Commission Syndicale de la Fédération Mondiale avec laquelle l'O. N. U. pourrait coopérer en invitant une telle commission à participer à l'examen de toutes questions de ligne de conduite concernant le champ des intérêts dont s'occupe notre mouvement syndical. Mon idée directrice consiste à forger un lien entre l'O. N. U. et notre Fédération Mondiale. Le moyen le plus préférable serait d'obtenir des sièges pour les représentants de la F. S. M. dans les organismes exécutifs et administratifs de l'Organisation des Nations Unies. Si ceci s'avérait impossible, la Fédération Mondiale pourrait établir, en association avec l'O. N. U., un organisme compétent, comme par exemple une Commission Syndicale, que les autorités de l'O. N. U. pourraient régulièrement consulter. C'est peut-être ainsi qu'on pourrait obtenir une association étroite et permanente du Mouvement Syndical Mondial à l'O. N. U. A mon avis, il est important d'établir ce lien dès le début des activités de l'O. N. U.

Les débats à l'Assemblée de Londres ont décidé de l'endroit où se tiendra le siège permanent des Nations Unies aux États-Unis. C'est à cet endroit, que le mécanisme des Nations Unies sera créé. Là aussi, il semble nécessaire, pour notre Fédération Mondiale, de maintenir ses contacts étroits et permanents.

Nos tâches immédiates sont toutes influencées, jusqu'à un certain point, par la création de l'Organisation des Nations Unies; mais il est certaines tâches que nous devons entreprendre sans nous occuper de ce problème : ce sont, au sens le plus complet du mot, les tâches syndicales. Parmi celles-ci on peut placer les missions d'enquêtes que le Congrès mondial a décidé et que nous avons étudiées à la dernière réunion de notre Bureau Exécutif.

★

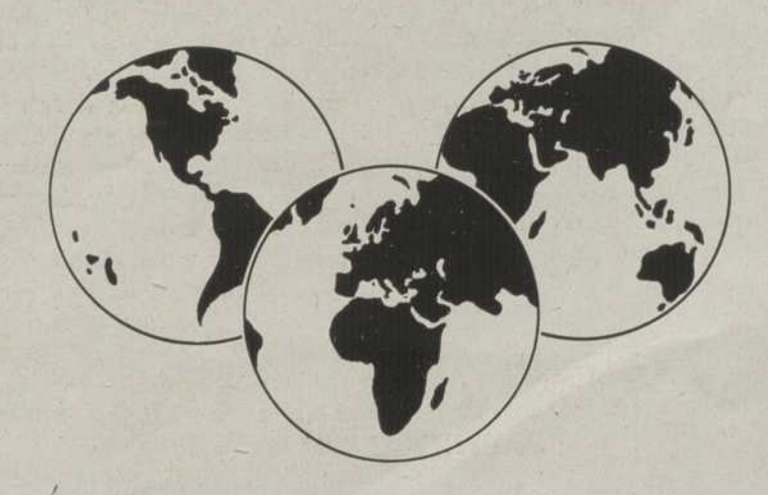
Les délégations de la F. S. M. en Allemagne, en Grèce et en Extrême-Orient ont à traiter des problèmes difficiles et le plus grand soin doit être apporté à l'étude des rapports qu'elles ramèneront, comme l'a déjà fait la commission d'enquête qui se rendît en Grèce. Il est aussi nécessaire d'arriver à un accord avec les Secrétariats Professionnels Internationaux. Nous ne pouvons poursuivre l'organisation administrative des départements professionnels de la F. S. M. tant que ces négociations ne seront pas terminées. Ceci est nécessaire puisque l'un des mandats les plus clairs de notre Fédération Mondiale est la poursuite du programme des revendications syndicales immédiates.

Des complications se font jour au sujet de ce programme. Il nous reste encore à examiner, en termes concrets, le contenu de ce programme dans son application internationale. Les conditions économiques, sociales et industrielles ainsi que les circonstances politiques varient considérablement d'un pays à l'autre. Une ligne de conduite syndicale nationale n'attendra pas indéfiniment l'élaboration d'un programme international de réformes syndicales immédiates. Si notre Fédération Mondiale veut diriger effectivement, elle doit rapidement présenter des proportions concrètes pour guider les Mouvements Internationaux sur des questions telles que la semaine de quarante heures, le maintien du travail pour tous et le développement d'un système de sécurité sociale qui protègera les travailleurs de tous les pays en cas de chômage, de maladie, de vieillesse et d'accidents.

★

L'assistance sociale et industrielle est une autre obligation de caractère international, qui se complique du fait des différents niveaux qui ont été établis et du progrès qui a été fait par certains pays avancés par rapport à la situation dans d'autres pays ou l'organisation syndicale n'a pas encore atteint le pouvoir d'influer effectivement ni sur leur gouvernement ni sur le patronat organisé.

De plus, une foule de problèmes apparaît dans le rétablissement des pays libérés, problèmes d'aide, de rapatriement et de restauration de vie économique et sociale. Notre mouvement syndical doit jouer son rôle dans la solution de ces problèmes, notre Fédération Mondiale doit se mettre immédiatement au travail. Nous sommes arrivés à un stade où les slogans, les manifestes, les déclarations de ligne de conduite doivent être traduits en actions d'après un plan coordonné. Aucun de ces problèmes ne nous attendra, mais nous devons les affronter avec les ressources que nous avons et avec la vision la plus nette que nous puissions avoir. Nous avons assumé une responsabilité en cette matière par le fait même d'avoir fait naître notre Fédération Mondiale. Des dizaines et des vingtaines de millions de travailleurs se tournent vers nous pour être guidés et aidés dans leurs efforts à vaincre les difficultés et les dangers qui les assaillent dans la période de reconstruction. Nous aurons besoin de toute la sagesse et de toute l'expérience que possède notre Fédération Mondiale si, nous voulons satisfaire les espoirs et les aspirations des travailleurs d'aujourd'hui.



LE SYNDICALISME MONDIAL POUR LA CRÉATION D'UN

ORDRE MONDIAL NOUVEAU

PAR



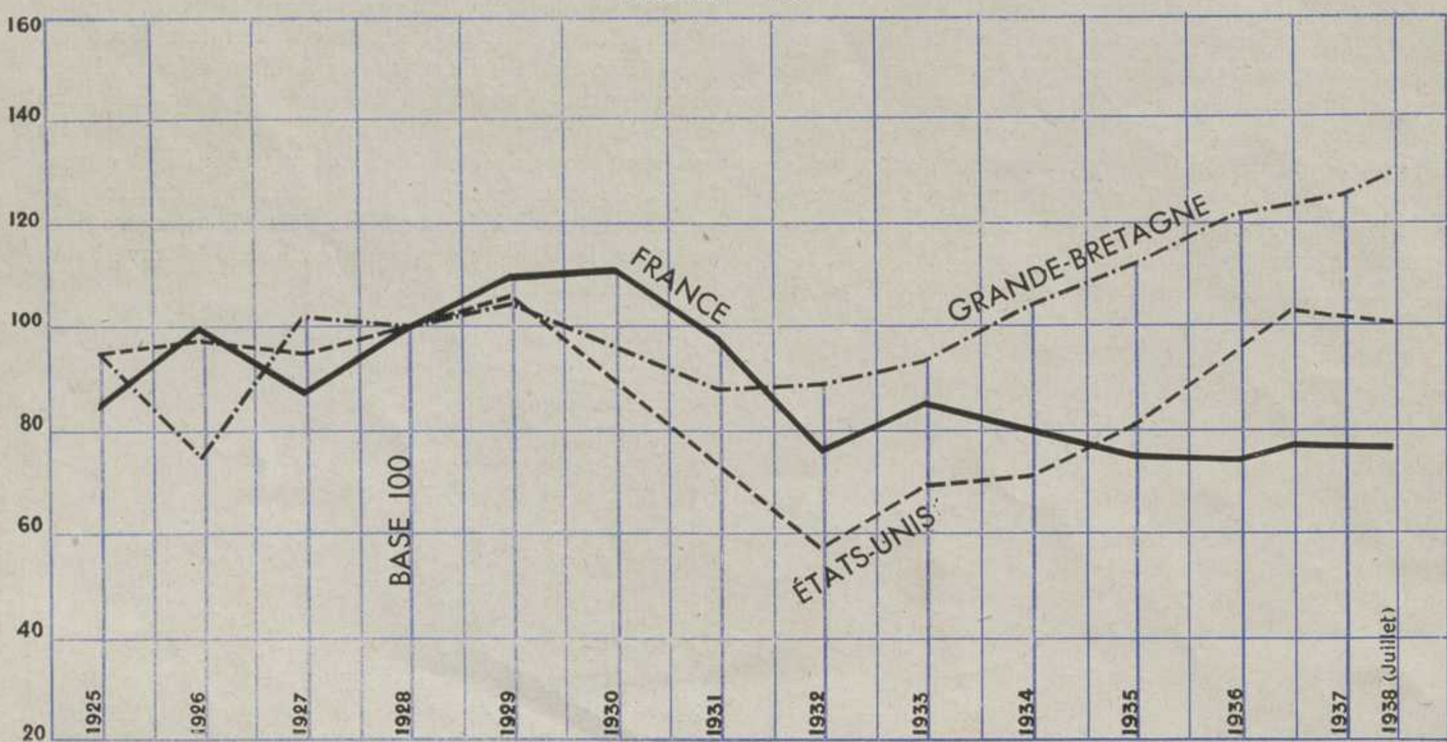
Secrétaire Général de la F. S. M.

La création, au sein de l'Organisation des Nations Unies (O. N. U.), d'un Conseil Économique et Social marque l'importance que les États apportent à l'établissement de conditions rationnelles de coopération économique et sociale internationale.

La Fédération Syndicale Mondiale, pour ce qui la concerne, n'a pas hésité à prendre en considération l'importance de cette innovation. Elle a demandé à siéger dans ce Conseil, à être associée à ses travaux. Il ne faut pas voir dans cette demande de la F. S. M. une espèce de tentative vaniteuse se rapportant à la recherche d'une consécration officielle de l'organisation syndicale mondiale. Les soucis de la F. S. M. ont leurs origines dans les sentiments au sein desquels les manifestations spectaculaires n'ont point de place. C'est à la suite d'une analyse profonde et réfléchie des conditions d'évolution des faits économiques et des éléments sociaux de la vie des peuples à travers le Monde que le Mouvement Syndical éprouve le besoin de s'orienter, plus qu'il n'a pu le faire jusqu'à présent, vers des tâches constructives.

La deuxième guerre mondiale de ce siècle n'est pas un phénomène que le monde du travail doit simplement enregistrer. Il doit en examiner les causes. Il doit s'arrêter sur un certain nombre de remarques pour aboutir ensuite à l'étude des conséquences de la guerre. Il doit aller enfin vers des conclusions lui permettant de dégager ce que nous appelons la volonté organisatrice des forces syndicales mondiales et leur responsabilité dans la création d'un nouveau monde.

INDICES DE L'ACTIVITÉ PRODUCTRICE
BASE 1928 = 100



GRAPHIQUE N° 1

Il s'agit là d'une œuvre qui ne se limite pas dans le temps.

Les dix dernières années qui ont précédé la guerre mondiale ont été caractérisées par des crises économiques et sociales profondes dans un certain nombre d'États.

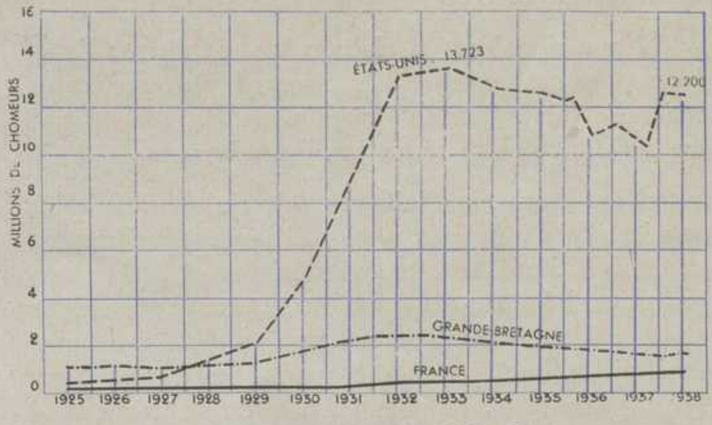
L'erreur serait de croire que six années de guerre ont liquidé les éléments de ces différentes crises. La guerre aura pu déplacer un certain nombre de facteurs de crise, en atténuer quelques-uns, sans pour cela les avoir fait tous disparaître. Il est indispensable, au moment où va tenter un système nouveau de coopération économique et sociale internationale, de se souvenir dans quelles conditions, avant 1939, cette coopération s'est progressivement contractée. On doit aussi se souvenir des conséquences sur les conditions de vie et sur le comportement social des peuples que ces contractions ont opérées. Nous distinguerons, dans le rappel que nous allons faire, la situation de trois États : États-Unis, Grande-Bretagne et France, d'un quatrième : l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques.

La structure économique différente entre les trois premiers États et le dernier est telle, et l'évolution des conditions économiques et sociales s'en trouve tellement influencée, que nous nous réservons de toute comparaison inutile. Il y a là deux systèmes différents d'organisation économique qui peuvent se comparer lorsqu'on tente de définir quel est le plus profitable aux intérêts et aux besoins des peuples mais qui ne peuvent se confondre dans une commune analyse pour déceler les causes de la crise mondiale.

Une étude parfaitement objective publiée en 1938 par Eugène Varga, intitulée « Les Deux Systèmes », permet à qui veut les comparer de faire sur le sujet d'utiles méditations. Ce n'est pas le cas présentement.

S'agissant donc du comportement des États-Unis, de la Grande-Bretagne et de la France, dans les domaines économiques et sociaux, propre à ces pays nous en sommes à observer en premier lieu les oscillations caractéristiques de leurs indices de productivité. Le tableau N° 1 que nous publions est significatif à ce sujet. Il marque la difficulté de ces trois Pays à trouver les bases d'une production croissante pour une satisfaction également croissante des besoins et niveau de vie de leurs populations. Le problème du juste et plein emploi se posait pour chacun d'eux avant la guerre. L'existence d'un certain nombre de salariés sans emploi caractérisait le

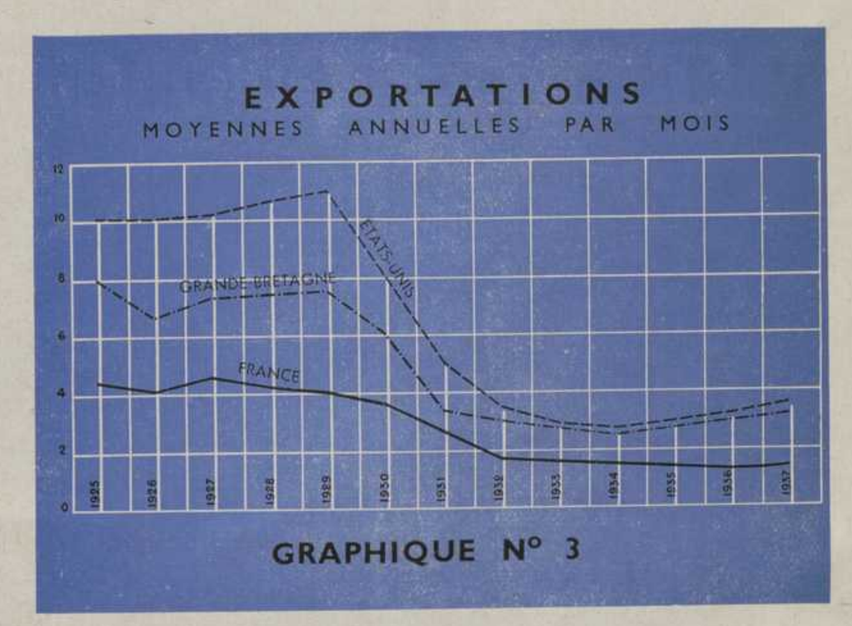
CHOMAGE



GRAPHIQUE N° 2

sens du malaise social qui, à des degrés différents certes, s'incrustait à l'intérieur de leur vie nationale respective.

Si le tableau n° 2 dégage un degré différent de l'état du chômage, il n'en atteste pas moins la persistance originelle de ce fléau social. Les réactions des Pouvoirs Publics et des forces économiques et sociales organisées à l'intérieur de ces trois Pays, face à ces difficultés intérieures, aboutirent à la recherche de mesures qui portaient en elles, volontairement atteinte au principe d'une coopération économique et sociale internationale fondée sur le contrat ou sur l'entente qui sont les éléments distinctifs à la création d'un droit international sur lequel repose la coopération internationale. On retrouve la conséquence de cette contraction de la coopération économique internationale dans l'affaiblissement du volume des exportations de ces trois États (voir tableau 3 où



GRAPHIQUE N° 3

les milliards de francs évoqués le sont sur la valeur du franc en 1928).

Nous signalons ce phénomène, non pour l'analyser dans ses moindres détails mais pour mettre en relief l'atteinte portée au principe de coopération au travers ce cette réduction des échanges.

Nous pouvons d'ailleurs introduire dans cette explication l'influence des politiques économiques poursuivies par l'Allemagne hitlérienne et l'Italie fasciste, symboles toutes deux du système autarchique et du nationalisme économique exacerbé. Les bases capitalistes des systèmes économiques de ces deux Pays permettent la présentation du tableau n° 4 exprimant en milliards de francs (franc à sa valeur de 1928) la valeur, pour ces cinq puissances, des exportations qui connaissent une décroissance notable jusqu'en 1934, un an après l'avènement du national-socialisme au pouvoir, en Allemagne. La moyenne ces cinq Nations tend à se stabiliser jusqu'en 1937 et semble se présenter sous la forme d'une acalmie. C'était le calme précédant les grandes tempêtes. On sait par quels procédés l'Allemagne hitlérienne, notamment à partir de 1938 (Munich) donna libre cours à l'expansionnisme pan-germanique.

Cet ensemble d'indications est présenté pour marquer le genre de difficultés devant lesquelles se trouvera le Conseil Économique et Social de l'Organisation des Nations Unies lorsqu'il abordera, sous des initiatives ou des influences diverses, l'étude de la construction d'une nouvelle coopération économique et sociale.

Il faut tenir compte que si la guerre, dans un certain nombre de Pays, a considérablement accru les moyens de production, cette production s'est orientée vers des buts et des besoins de guerre. La période de reconversion, afin d'atteindre une production pour les biens consommables, est à peine ouverte. La plupart des stocks mondiaux, en produits bruts ou semi-manufacturés, ne sont pas au niveau compatible à l'établissement de plans de production garantie et là encore, il faut nous reporter, dans les années qui précédèrent la guerre, à l'évolution inquiétante, parce que divergente, du volume de la production et du volume des stocks.

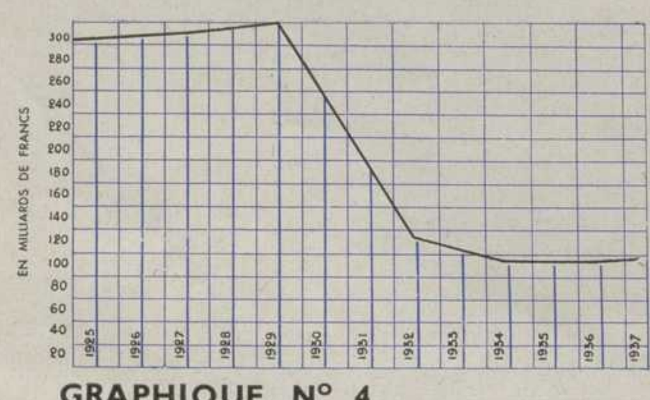
La figure n° 5 montre que l'évolution du niveau des stocks a eu tendance à se rapprocher de l'évolution du niveau de la production mondiale dans les années qui précédèrent directement l'état de guerre. Il faut voir en cela l'influence de la course aux armements, de la préparation de la guerre, éléments desquels était étrangère la recherche immédiate des satisfactions à donner au niveau de vie des peuples et au développement du progrès social.

Il est trop tôt pour pouvoir faire objectivement un état comparatif des possibilités d'adaptation, des différents pays qui ont participé à la guerre, aux conditions d'une nouvelle politique économique et sociale internationale. Même à l'intérieur du groupe des Nations alliées, il y a de telles différences de situation, au sortir de cette guerre, que des simples comparaisons, pour autant qu'elles peuvent être présentées, pourraient manquer d'objectivité.

Il faut considérer que des pays, dans lesquels un équipement intensif, nécessité par la production d'armement, constitue autant de moyens accrus de

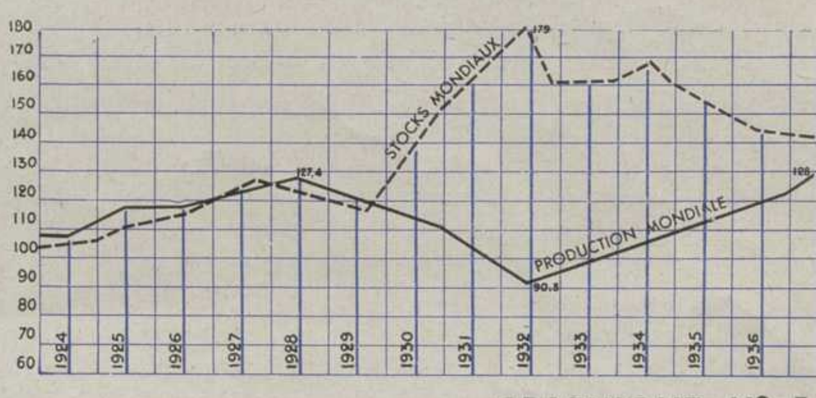
EXPORTATIONS

MOYENNES MENSUELLES DES 5 PUISSANCES RÉUNIES : ALLEMAGNE, ANGLETERRE, ÉTATS-UNIS, FRANCE, ITALIE



GRAPHIQUE N° 4

STOCKS MONDIAUX COMPARÉS A LA PRODUCTION MONDIALE



GRAPHIQUE N° 5

production, sont placés en position avantagée par rapport au groupe de pays qui ont subi la guerre et l'invasion, et qui connaissent de ce fait des charges nouvelles motivées par leur nécessaire reconstruction.

Par rapport à 1939, l'indice de production industrielle aux États-Unis s'était accru en Octobre 1945 de 51 %. Pour la même période le Canada a vu son indice de production passer du simple au double. En France, dans toute la mesure où des éléments de comparaison sont possibles, des statistiques officielles indiquaient qu'en fin 1944 et sur la base 1938 = 100, l'indice général de production industrielle était à 41. En Octobre 1945, cet indice s'est élevé à 65.

Ces exemples suffisent pour classer les Nations : les deux premières dans le groupe de celles qui peuvent plus directement être des éléments d'appoint au développement de l'économie mondiale, l'autre du groupe de celles qui ne sont pas encore en mesure d'être des éléments d'accroissement de l'essor économique mondial autrement que sous la forme de marchés vers lesquels des surplus pourraient ou devraient être dirigés rapidement dans des buts de reconstruction.

Quelle doit être la position du Mouvement Syndical Mondial à la fin de cette guerre, au moment où se posent :

1º La nécessité de liquider les éléments de crise internationale antérieure à la guerre ;

2º De liquider des éléments de crise, conséquences de la guerre.

La Conférence Syndicale Mondiale de Londres a mis au premier plan des objectifs à atteindre la garantie d'emplois appropriés à des taux de salaires adéquats pour tous ceux qui désirent travailler et, au surplus, la généralisation des garanties de protection sociale dans toutes les circonstances de la vie et partout où cela est nécessaire pour assurer la sécurité sociale et économique de chaque citoyen.

Cette plate-forme de l'action du Mouvement Syndical Mondial doit donner lieu à des activités de caractère national propres à chacune des organisations affiliées à la F. S. M. s'harmonisant et s'intégrant dans l'action générale, à caractère international, du mouvement syndical mondial.

Dans l'intéressant article que nous publions dans ce présent numéro, Philip Murray, Président du C. I. O., justifie les revendications ouvrières qui donnent lieu à la tension sociale actuelle aux États-Unis. Une remarque est à faire. Dans ce grand pays, le plus fort, industriellement parlant, parmi les Nations alliées, se produit la première et la plus importante tension sociale d'après-guerre. En France, le pouvoir d'achat brut des salariés, obtenu en comparant l'indice des salaires à celui du coût de la vie, est descendu en décembre 1945 à 43 % sur la base de 1938 = 100 %. Malgré cela la France ne connaît pas une convulsion sociale comparable à celle des États-Unis, du moins dans ses manifestations extérieures. D'autre part, des pays comme la Tchécoslovaquie, la Roumanie, la Yougoslavie, la Bulgarie, la France, la Belgique, pour ne citer que ceux-ci, sont engagés dans une politique de progrès social et de réforme économique qui laisse supposer que le vieux continent européen cherchera, dans un essor économique et social nouveau, des possibilités également nouvelles de concourir à la prospérité mondiale. Dans tous ces pays on ne connaît pas de tension sociale semblable à celle que connaissent les États-Unis.

Comment le Conseil Économique et Social de l'Organisation des Nations Unies devra-t-il enregistrer les conséquences, à la fois, de cette évolution dans le progrès social et le développement des conflits sociaux d'une part, et d'autre part une nouvelle politique économique aux fins de reconstruction de certains états avec une politique économique faite de reconversion pour rechercher la prospérité d'autres états ?

Comment également le Conseil économique et social enregistrera-t-il les conséquences de l'inévitable industrialisation des états coloniaux ou territoires sous mandat s'accompagnant de la création, non moins inévitable, d'un droit social et économique nouveau pour les peuples qui les habitent ?

Sans songer à chercher immédiatement quel sera le comportement du Conseil économique et social de l'O. N. U. devant ces problèmes essentiels qui s'affirment, le Mouvement Syndical Mondial a, au cours de l'année 1945, tant à Londres qu'à Paris, arrêté les grands principes sur lesquels reposera, détail par détail, la politique constructive qui sera la sienne.

Cette politique syndicale mondiale sera inspirée, et je reprends ici les termes mêmes des statuts de la F. S. M., *par la poursuite des buts et objectifs qui ne peuvent être pleinement atteints que par l'établissement d'un Ordre Mondial dans lequel toutes les ressources du Monde seront utilisées pour le bénéfice de tous les hommes.*

Louis SAILLANT.

**

Ce qui s'est dit A LA CONFÉRENCE-CONGRÈS



PHOTO-FRANCE

SYNDICALE MONDIALE

LÉON JOUHAUX (FRANCE) PARLE...

Si l'Internationale Ouvrière doit faire la paix du monde, et c'est son devoir, il faut que la cohésion des travailleurs de tous les pays crée une puissance qui s'impose à tous les tenants de la force et de la violence et les oblige à respecter le droit humain.

Les travailleurs savent que, pour mettre fin à la guerre, il ne suffit pas de haïr la guerre; s'il ne s'agissait que de cela, il y a des siècles que le monde vivrait en paix.

Certes, personne n'oserait plus présenter la guerre comme une institution divine, octroyée aux hommes par des décrets spéciaux de la Providence.

Pourtant, ce consentement universel à réprouver la guerre n'est en aucune manière une garantie de paix.

Sans nier l'utilité d'une propagande fondée sur cette condamnation générale, les travailleurs doivent déclarer qu'elle ne saurait suffire tant que les tendances impérialistes, le nationalisme économique, les dictatures continueront d'exister et de menacer à la fois, la paix, la vie et la liberté des peuples.

Pour que la paix soit, il faut que la misère cesse d'être le lot du peuple.

La guerre a laissé le monde dans un état de désorganisation formidable. Elle a épuisé les stocks de matières brutes, étalé les ruines sans nombre, diminué les ressources en travail, détruit les moyens de transport, anémié les échanges, réduit la productivité. Elle a laissé le monde appauvri en richesses matérielles et en forces vives, incapable par suite de satisfaire même à tous les besoins vitaux des individus et des peuples, encore moins de reconstruire et de retrouver son équilibre avant longtemps, surtout que ces besoins ont augmenté.



PHOTO-FRANCE

> *"L'expérience de deux terribles guerres et celle des crises politiques et économiques de l'entre-deux guerres nous ont ouvert les yeux et nous ne voulons plus que bellicistes et réactionnaires puissent exploiter nos divergences et nos désunions!"*

Mais jusqu'ici, seul l'appel au travail a retenti partout. Et si nous avons entendu chanter l'hymne à la production, nous n'avons point constaté encore que les peuples aient été mis à même de produire comme ils pourraient le faire, pour satisfaire, grâce à la coopération, aux exigences de la vie universelle. Nous, travailleurs, nous déclarons que cela ne peut être obtenu que par une organisation méthodique de la production, par une adaptation des fabrications aux besoins modifiés des peuples.

La paix ne peut être réalisée que dans un remaniement total des rapports universels, de la constitution même du monde.

On ne peut, certes, pas concevoir la vie de demain sans qu'elle soit organisée sur la base d'échanges fonctionnant rationnellement et liant les différents pays par des devoirs de solidarité réciproque, qui ne détruisent en aucune manière leurs caractéristiques nationales, mais, au contraire, en assurent leur indépendance.

Il est certain que cette construction d'un ordre nouveau nécessitera un effort jamais envisagé jusqu'ici, et que cet effort ne peut être réalisé en ordre dispersé chacune des nations accomplissant l'œuvre qui lui paraîtrait le plus profitable à son intérêt national.



La libre circulation des produits et des hommes doit être acquise, mais les efforts de chaque nation doivent être coordonnés en vue de la réalisation du but d'ensemble : assurer dans la paix à tous les peuples le maximum de bien-être.

Pour la construction de la paix, comme pour la réorganisation du monde, l'appui des forces du travail est nécessaire. Cet appui entraîne avec lui celui de tous les hommes qui voient dans la justice et le progrès social les moyens d'apporter aux individus et aux peuples l'ordre, le bien-être et la paix.

Non seulement, il nous faut construire la paix, mais il nous faut aussi en assurer la pérennité.

Certes, les démocraties ont montré leur supériorité incontestable, dans la paix comme dans la guerre, sur les dictatures, puisqu'elles les ont vaincues.

Mais elles ne les ont vaincues que par la force de leur unité et la paix que le monde attend exige que cette unité des démocraties continue d'exister toujours plus cohérente, toujours plus indestructible.

Le nazisme, le fascisme, ont été abattus militairement, mais moralement ils n'ont pas encore été définitivement vaincus. Trop de jeunes générations ont été élevées dans ce culte de la force, nourries de ces conceptions rétrogrades et barbares pour que nous puissions ne pas craindre les voir relever la tête, redevenir un danger, si notre contrôle venait à se desserrer.

Unis et vigilants, tel doit être notre mot d'ordre, devaient s'infléchir devant les intérêts nationaux, alors nous aurions fait preuve d'une faiblesse qui nous rendrait inaptes à remplir notre mission. Nous serions défaillants en face de la tâche historique que nous avons à remplir.

L'expérience de deux terribles guerres et celle des crises politiques et économiques de l'entre-deux guerres nous ont ouvert les yeux et nous ne voulons plus que bellicistes et réactionnaires puissent exploiter nos divergences et nos désunions.

Si nous acceptons en conscience de collaborer au maintien de la paix humaine, c'est parce que nous sommes sûrs que notre droit de participer à sa construction nous sera reconnu et que nous serons appelés à en discuter par la participation de nos délégués directs dans les organismes qualifiés des Nations Unies.

Si l'esprit international venait à nous manquer, si nous inclinions à penser que les principes internationaux sur lesquels repose notre internationale.



SÉANCE INAUGURALE DE LA CONFÉRENCE-CONGRÈS : 56 NATIONS SONT REPRÉSENTÉES QUI GROUPENT 66 MILLIONS 1/2 DE TRAVAILLEURS

Dans la collaboration internationale réside l'indépendance des peuples dans la liberté à se déterminer eux-mêmes, et elle doit être la garantie de la paix humaine.

Extraits du discours inaugural prononcé par Léon JOUHAUX, le 25 Septembre 1945 à la Conférence Mondiale.

LA PAROLE EST A SIDNEY HILLMAN (U.S.A.)...

La Charte laisse la porte ouverte à une représentation de la Fédération Syndicale Mondiale, dans l'activité du Conseil Économique et Social, à titre consultatif.

Je suggère que la présente conférence donne mandat au Comité Exécutif de la Fédération Syndicale Mondiale pour faire des démarches auprès du Conseil Économique et Social, immédiatement après sa constitution, afin d'assurer que cette forme de représentation soit accordée.

PHOTO-FRANCE



Je ne crois pas nécessaire de souligner l'importance vitale d'une participation pleine et effective des travailleurs à l'œuvre du Conseil Économique et Social. En dernière analyse la paix repose sur des fondations économiques. Une paix durable ne peut être édifiée que sur la base d'une économie saine, non seulement pour une minorité de pays mais pour la totalité des nations et des peuples. Nous ne pouvons espérer que le monde soit libéré de la guerre aussi longtemps qu'un grand nombre de gens végéteront dans le chômage, l'insécurité et le besoin, privés de l'espérance et de la possibilité d'un niveau progressif d'existence et de ressources plus abondantes.

Il importe que le Conseil Économique et Social prête son attention à l'élimination des causes économiques de guerre ainsi qu'à l'extension des bénéfices de l'industrie moderne et de la technique moderne aux coins les plus reculés de la terre, de telle sorte que tous les peuples, en tous lieux, soient en mesure de jouir des fruits abondants dont les immenses ressources naturelles du monde et le génie de l'homme ouvrent la perspective. Il faut qu'on accorde une pleine participation à l'œuvre importante à laquelle le Conseil économique et social doit vouer son attention, au monde du travail qui, plus qu'aucun autre groupe social, exprime l'aspiration de tous les peuples de la terre à une économie d'abondance et qui dispose à cette fin d'un programme constructif. Je suis d'ailleurs certain qu'il le veut.



SIDNEY HILMAN (U. S. A.) A GAUCHE, S'ENTRETIENT AVEC V. V. KUZNETSOV (U. R. S. S.)

Le monde du travail est également intéressé, de la manière la plus vitale, par d'autres aspects de la paix et de la reconstruction. Les armées des Nations Unies ont détruit la puissance militaire de l'Allemagne et du Japon. Mais les racines profondes du nazisme et de l'impérialisme japonais subsistent encore. Aussi longtemps qu'elles n'auront pas été extirpées, à fond et pour toujours, le monde ne pourra avoir la garantie d'une paix durable.

A Londres, notre Conférence élaborera un programme circons-

tanciel sur le traitement de l'Allemagne, en vue d'assurer que, pour une durée prévisible de temps, sa puissance de désorganisation de la paix mondiale soit éliminée. Nous y avons préconisé un ensemble de mesures propres à liquider le militarisme et la base industrielle du potentiel de guerre allemand, à faire appliquer une justice rapide à tous les criminels de guerre, dissoudre toutes les organisations nazies et faire disparaître de tous les postes d'influence ou de puissance tous les adhérents du nazisme; notre programme suivant fidèlement en détail les déclarations de la Conférence de Crimée, que nous avons approuvées au cours de nos sessions.

Plus tard, le programme de Yalta a été complété et précisé à Potsdam. Le monde du travail a donné son appui plein et sincère aux accords de Potsdam tendant à démilitariser et dénazifier l'Allemagne ainsi qu'à détruire ou neutraliser son industrie de guerre. Nous reconnaissons que seule la pleine et entière application des décisions de Potsdam est susceptible de nous garantir que l'Allemagne qui nous plongea deux fois au cours de notre existence, dans la guerre mondiale, ne menacera plus la paix et la liberté des nations démocratiques. Aussi bien les travailleurs tiennent-ils de leur devoir, et de celui de tous les gens épris de paix, d'exercer la vigilance afin de prévenir toute hésitation ou faiblesse dans l'application du programme de Potsdam.

Nous, travailleurs du monde, devons exprimer fermement et nettement notre volonté que jamais plus ne prévalent ces forces qui portent la responsabilité essentielle des guerres dans lesquelles le monde est plongé.

Les travailleurs allemands constituent la seule base sur laquelle nous puissions espérer bâtir un pays démocratique capable de rejoindre un jour la communauté des peuples épris de liberté. Nous sommes convaincus que le mouvement ouvrier mondial est mieux à même que n'importe quel autre mouvement de rendre les plus grands services en aidant les travailleurs allemands à construire un mouvement ouvrier libre et démocratique, purgé de toutes les forces nazies et anti-démocratiques.

A la lumière de ces considérations, la Fédération Syndicale Mondiale a désigné une commission chargée de visiter l'Allemagne, pour y procéder, dans toutes les zones, à un examen et une étude complète des conditions économiques et sociales actuelles du pays, ainsi que des progrès accomplis dans l'exécution du programme de Potsdam. Seule, une enquête directe sur place permettra aux travailleurs du monde de s'assurer des faits, et, sur base de ces faits, d'élaborer un programme détaillé et constructif capable d'aider à atteindre les objectifs annoncés à Yalta et confirmés à Potsdam. La Fédération Syndicale Mondiale a reçu mandat pour faire toutes démarches pour qu'on accorde à notre Fédération une représentation à titre consultatif, au sein de la Commission alliée de contrôle. De cette façon, les éléments ayant la responsabilité directe de l'administration de l'Allemagne bénéficieraient des conseils et des avis du monde du travail et, pour sa part, ce dernier aurait l'assurance que sa voix est entendue lors de la définition et de l'application des questions vitales de politique.

Tout ce que j'ai dit au sujet de l'Allemagne s'applique d'égale manière au Japon et je formule les mêmes propositions quant à la désignation d'une commission d'enquête et à une représentation ouvrière à titre consultatif.

Il paraît certain que d'autres organismes ou commissions internationales seront constituées de temps à autre en vue de traiter une multitude de problèmes se soulevant à propos de la paix et de la reconstruction. Il importe et il faut que la voix du monde du travail soit entendue dans ces conseils et l'exécutif de notre Fédération doit prendre toutes dispositions utiles à cette fin.

La paix du monde dépendra, en dernière analyse, de la capacité des Nations Unies à préserver et à renforcer l'unité de but et d'action qui a été forgée au cours de la lutte contre l'ennemi commun. Cette unité a été la cause primordiale de la victoire que nous avons remportée. Si cette unité avait existé avant 1939, la guerre aurait pu être évitée et l'eût été, et on aurait évité à l'humanité les souffrances et les agonies de ces terribles années.

La Charte de l'Atlantique, les déclarations de la Charte des Nations Unies, celles faites par les Conférences de Yalta et de Potsdam fournissent un programme complet et détaillé pour la réalisation des objectifs poursuivis par les peuples de toutes les Nations Unies, et qu'ils sont déterminés à atteindre. Si les nations éprises de liberté demeurent unies dans un effort loyal et profond en vue de réaliser ce programme, nous pourrons envisager une existence pacifique, sûre et plus heureuse pour tous les peuples. *Mais, si cette unité s'affaiblissait, si les nations se divisaient à nouveau en groupes opposés et en blocs, si l'unité que nous avons réalisée dans la bataille devait disparaître ou faiblir maintenant que l'ennemi est vaincu, alors tous nos sacrifices comme toutes nos luttes auraient été autant de choses vaines et le monde serait appelé à connaître une fois de plus — au cours encore de notre vie — une autre guerre, plus catastrophique encore.*

Les classes ouvrières du monde entier ont démontré leur unité devant nos grands objectifs communs. Elles ont montré qu'elles sont capables de subordonner toutes les divergences nationales et idéologiques à l'intérêt supérieur de la grande cause commune qui nous unit.

L'unité entre gouvernements dépend, en fin de compte, de la mutuelle entente et de l'étroite collaboration entre les peuples.

Solidement organisés, dotés d'un programme sage, constructif et à longue portée, je suis certain que la voix des dizaines de millions de travailleurs, au nom desquels nous parlons, sera entendue dans les conseils du monde et que la force que nous représentons pour l'unité, la paix et le progrès, tiendra une place considérable autant qu'honorable dans l'élaboration du monde qui surgit aujourd'hui de l'holocauste de la guerre.

ET VOICI...

VICENTE LOMBARDO TOLÉDANO

REPRÉSENTANT DES SYNDICATS DE L'AMÉRIQUE LATINE

QUELLE sorte de Fédération Ouvrière Mondiale voulons-nous créer ici? Pour quelles fins? Dans quel but?

Il est exact que la Fédération Ouvrière Mondiale ne sera pas une Internationale politique, une somme de partis politiques nationaux. Mais son programme devra être si riche, si ample et si précis qu'il servira non seulement à résoudre les problèmes typiquement syndicaux et professionnels de la classe ouvrière, mais aussi permettre au prolétariat international de prévoir les grands événements historiques, pour orienter la conscience publique et conduire les grandes masses populaires dans leur effort pour résoudre leurs problèmes les plus importants. Car l'expérience nous a démontré que sans la solution juste des grandes questions d'ordre national et international, aucune des victoires strictement syndicales ne saurait prévaloir.

Il ressort de cette considération que la Fédération Ouvrière Mondiale ne doit pas être une fin en soi, mais un moyen, un instrument de travail et de lutte.

. . . .

Le projet de statuts de la Fédération Syndicale Mondiale, que le Comité Administratif a présenté à cette Assemblée, est le fruit des travaux des représentants du T. U. C. , du C. I. O. , de la F. S. I. , et des autres organisations élues à la Conférence Mondiale de Londres, dont il a recueilli tous les accords. C'est le fruit de longues semaines de travail à Paris, à Washington et à San Francisco; et il représente l'accord unanime de tous les membres du Comité Administratif. Ce document n'est donc pas le reflet de l'opinion d'une organisation déterminée, d'un pays ou même d'un groupe d'organisations et de pays.

Nous pouvons améliorer ces Statuts, naturellement. Et c'est pourquoi nous devons examiner avec le plus grand intérêt les initiatives d'amendements présentées par le T. U. C. , par la Conférence de Suède, par le Conseil des Syndicats Soviétiques et par d'autres organisations. Nous le ferons au sein de la Commission qui devra étudier le projet et formuler son rapport et ses recommandations. Cette tribune n'est pas le lieu adéquat pour cet examen, avant que la Commission n'ait présenté son rapport.

. . . .

Nous sommes d'accord sur le point que la Fédération Syndicale Mondiale doit être formée par des organisations de bonne foi, c'est-à-dire par des organisations authentiques. Nul ne peut s'opposer à ce désir qui est celui de tous les délégués.



PHOTO - FRANCE

V. LOMBARDO TOLÉDANO

. . . .

Je suis de ceux qui utilisent et estiment le sens pratique; je suis de ceux qui s'en tiennent aux faits, je suis un homme d'action, et je possède l'expérience de vingt-cinq ans dans le mouvement ouvrier. Je sais que sans dollars et sans livres sterling, sans argent, on ne saurait faire de bon travail. Mais l'argent n'est pas l'arme décisive pour le travail : c'est l'organisation même et la décision d'utiliser l'organisation avec courage et avec intelligence.

Le moment est venu de créer la Fédération Syndicale Mondiale, de la créer vigoureuse et avec un vrai esprit juvénile. De la créer ici, sur le Continent européen, sur le plus grand théâtre de la guerre, parce que l'organisme représentatif des travailleurs du monde entier doit servir à aider des peuples qui ont besoin de l'aide la plus urgente.

. . . .

Les efforts des syndicats pour améliorer les conditions matérielles des travailleurs, pour le progrès des peuples, pour maintenir la paix, seront inutiles sans coordination des intérêts économiques des grandes puissances entre elles et entre ces intérêts et ceux des autres peuples du Monde.

Pour cette grande tâche qui est la seule base capable d'empêcher que dès maintenant on commence à préparer une troisième guerre mondiale, les travailleurs de l'Amérique Latine offrent leur concours enthousiaste.

Ces pays sont encore pauvres; mais ils parcourent une étape de progrès très importante. Dans dix ans, ils seront une force précieuse et décisive, dans plus d'un sens, pour le monde entier.

Accomplissons tous avec décision la tâche la plus noble que les travailleurs puissent réaliser : *l'Unité Ouvrière Mondiale!* (Applaudissements).

LA VOIX DES TRAVAILLEURS DES INDES SE FAIT ENTENDRE *PAR DANGÉ*



On a discuté à cette tribune de la situation de l'Espagne, on a discuté aussi de l'Argentine, mais il y a d'autres questions au moins aussi importantes, et en particulier la situation dans les colonies des pays qui appartiennent aux Nations Unies, et jusqu'ici, nous n'avons pas attaqué la question. Je n'ai pas l'intention, ni le désir, de faire échouer cette Conférence ou de soulever devant elle des obstacles insurmontables en abordant des questions politiques, mais il faut cependant constater que nous sommes tous d'accord sur un certain nombre de principes fondamentaux, et en particulier sur la nécessité d'assurer pour tous les travailleurs dans le Monde les droits et les libertés démocratiques. C'est évidemment un idéal de nature politique, il faut voir comment ce principe va être appliqué.

Je puis vous dire que dans l'Inde, dans ce pays de 400 millions d'habitants, nous vivons dans un régime qui ressemble actuellement beaucoup à celui de Franco en Espagne. Il vient d'être pris trente-sept ordonnances différentes par le Vice-Roi, sur l'ordre de l'autorité de Withehall à Londres, et je ne puis pas supposer que nous ne serons pas d'accord pour admettre que ce régime continue.

Lorsque l'Europe s'est libérée de la botte nazie, en Bulgarie, en Yougoslavie, en France, dans beaucoup de pays, se sont levés des mouvements populaires insurrectionnels pour rétablir la liberté nationale et pour empêcher le retour du fascisme et du nazisme, il se produit exactement la même chose en ce moment dans les pays qui viennent d'être libérés de l'impérialisme japonais, et je ne vois pas pourquoi on traiterait ces mouvements d'une façon différente de celle dont on a traité les mouvements analogues en Europe.

VENU DE L'OCÉANIE A PARIS... *M. BUTLER* *(NOUVELLE-ZELANDE)* *DIT* :

Il est indispensable que les espoirs et les désirs qui ont été exprimés dans le rapport de Hillmann deviennent des exigences posées par notre Conférence et que celles-ci soient appuyées par l'ensemble des travailleurs du monde entier. Les travailleurs néo-zélandais ne se contenteraient pas que le monde ouvrier fût représenté par des observateurs à ces différents congrès et conférences internationaux. Nous exigeons d'y être représentés d'une façon directe, avec le droit de prendre part aux débats sur un pied d'égalité avec tous les autres délégués. Je crois qu'il est nécessaire que la Conférence, aujourd'hui, marque ce désir et insiste de façon extrêmement énergique. Si nous ne le faisions pas, nous manquerions à nos devoirs et à nos responsabilités envers le monde ouvrier dans son ensemble.

On parle souvent de la souveraineté nationale et des droits souverains des Nations, mais je crois qu'il y a des droits souverains plus importants encore, ce sont ceux des ouvriers, surtout lorsqu'il s'agit de décider de la paix ou de la guerre où nous sommes plus intéressés que quiconque. Si nous manifestons notre désir avec force, avec énergie, les gens qui, jusqu'ici, nous ont négligés ou méprisés seront obligés de s'incliner et de nous donner satisfaction.

On a souvent dit que le monde ouvrier et ses représentants étaient incapables de gouverner, d'assumer les responsabilités du pouvoir. Nous avons donné des preuves éclatantes de notre capacité de le faire dans un certain nombre de gouvernements, d'abord en U. R. S. S., puis en Suède, en Nouvelle-Zélande, en Australie et nous avons montré, dans la pratique, que nous pouvions gouverner tout aussi bien que n'importe quel groupe. Tout récemment encore, en Grande-Bretagne, s'est constitué un Gouvernement travailliste qui, j'en suis sûr, avec le temps, montrera et prouvera au monde que les travailleurs sont capables de gouverner aussi bien et aussi sagement que n'importe quel autre groupe de la communauté.

Les ouvriers néo-zélandais ne peuvent que saluer avec joie l'avènement d'un gouvernement travailliste en Angleterre. Nous sommes contents de pouvoir enfin discuter, en Grande-Bretagne, avec des camarades qui connaissent nos problèmes et qui se placent à un point de vue analogue au nôtre. Nous sommes pleins d'admiration pour le peuple anglais et pour tout ce qu'il a fait. Nous nous souvenons qu'après Dunkerque, c'est lui qui a tenu le flambeau de la liberté et de la lutte contre les puissances fascistes.

. . . .

Dans sa brève allusion au Japon, Hillmann nous a dit que les observations qu'il avait faites en ce qui concerne l'Allemagne devaient s'appliquer également au problème japonais. Je puis vous dire qu'en Nouvelle-Zélande nous ne sommes pas entièrement satisfaits de la façon dont on se conduit à l'égard du Japon et, là aussi, nous voudrions une représentation directe dans toutes les négociations qui peuvent avoir trait au problème japonais.

Nous avons fait de gros sacrifices, en Nouvelle-Zélande, pour arriver à obtenir pour les travailleurs un standard de vie très élevé et nous estimons indispensable de tout faire pour le maintenir. En conséquence, nous pensons qu'il est nécessaire que nous soyons représenté dans les différentes commissions de contrôle et que nous envoyions des missions pour examiner sur place ce qui s'est fait, en particulier dans les pays qui sont restés sous la domination de l'Axe pendant un certain temps. Non seulement nous pourrions avoir là-bas une action utile, mais les renseignements que nous en rapporterions nous seraient d'une très grande utilité pour nous-mêmes.

TOUTES LES RACES, TOUTES LES COULEURS ÉTAIENT PRÉSENTES



PHOTO-FRANCE

HILL, de la Jamaïque...

DÉCLARAIT DU HAUT DE LA TRIBUNE :

FONDATION NATIONALE DES SCIENCES POLITIQUES

Il y a trois ans, quelques-uns de mes amis et moi-même fûmes internés dans un camp parce que nous avions osé organiser les travailleurs. Notre internement n'a duré que quelques mois, mais dès que nous fûmes libérés, nous avons repris le bon combat avec plus de détermination et de résolution encore qu'auparavant.

. . . .

Nous luttons dans notre pays contre la discrimination raciale et nous en souffrons, et nous voudrions que la Fédération Syndicale Mondiale déclare hautement et clairement qu'elle n'admettra pas dans ses rangs quelque organisation syndicale que ce soit qui tolère dans ses propres rangs la discrimination raciale, ou qui empêche des hommes de couleur de devenir membres des organisations syndicales. Nous pensons que c'est là une chose nécessaire car aussi à l'intérieur de notre Fédération la vigilance éternelle sera le prix de la liberté. *(Applaudissements.)*

CEUX QUI N'ONT PAS PARLÉ, MAIS QUI ONT SERVI...



...le Service d'ordre de l'Union des Syndicats de la Région Parisienne (au centre, Louis Saillant et Roger Deniau, l'un des Secrétaires de la C. G. T., chef du service intérieur du Congrès).

Ce qui s'est fait
AU PALAIS DE CHAILLOT

Buts et méthodes définis dans le préambule des Statuts de la Fédération Syndicale Mondiale

ADOPTÉS PAR LA CONFÉRENCE MONDIALE, LE 13 OCTOBRE 1945, AU PALAIS DE CHAILLOT, A PARIS

La Fédération Syndicale Mondiale est créée en vue d'améliorer les conditions de vie et de travail des peuples de tous les pays, et de les unir dans la poursuite des objectifs recherchés par tous les hommes épris de liberté, conformément aux déclarations formulées par la Conférence Syndicale Mondiale, tenue à Londres en février 1945.

Ces buts et objectifs ne peuvent être pleinement atteints que par l'établissement d'un Ordre Mondial dans lequel toutes les ressources du monde seront utilisées pour le bénéfice de tous les hommes, *constitués dans leur vaste majorité par les travailleurs manuels et intellectuels dont la protection et le progrès dépendent de l'union de toutes leurs forces organisées sur le plan national et international.*

En conséquence, la Fédération Syndicale Mondiale déclare que ses objectifs essentiels sont :

a) *D'organiser et d'unifier dans son sein les syndicats du monde entier, indépendamment des questions de race, de nationalité, de religion ou d'opinion politique ;*

b) *D'aider les travailleurs à organiser leurs syndicats partout où il sera nécessaire, dans les pays moins développés socialement ou industriellement ;*

c) *De poursuivre la lutte pour l'extermination de toutes les formes fascistes de gouvernement et de toutes les manifestations de fascisme, sous quelque forme qu'il opère et sous quelque nom qu'il soit connu ;*

d) *De combattre la guerre et les causes de la guerre, et de travailler en vue d'une paix stable et durable :*

en apportant tout son concours à l'établissement d'une organisation internationale puissante et efficace, dotée de toute la puissance nécessaire pour prévenir toute agression et maintenir la paix ;

en encourageant la plus large coopération internationale possible dans les domaines social et économique, et en appuyant toutes les mesures prises en vue du développement industriel et de l'utilisation intégrale des ressources des pays en voie de développement ;

en poursuivant la lutte contre la réaction et pour le plein exercice des droits démocratiques et des libertés de tous les peuples ;

e) *De représenter les intérêts des travailleurs dans toutes les institutions internationales auxquelles il appartient de résoudre les problèmes de l'organisation mondiale, fondée sur les accords et conventions conclus entre les Nations Unies et dans toute autre organisation internationale, s'il en est ainsi décidé par la Fédération Syndicale Mondiale ;*

f) *D'organiser la lutte commune des syndicats de tous les pays :*

contre toutes les atteintes aux droits économiques et sociaux des travailleurs et aux libertés démocratiques ;

pour la satisfaction du besoin de sécurité dans le plein emploi des travailleurs ;

pour l'amélioration progressive des salaires, de la durée du travail et des conditions de la vie et de travail des travailleurs ;

pour une législation sociale complète et suffisante en vue de protéger les travailleurs et leurs familles contre les risques du chômage, de la maladie, des accidents et de la vieillesse ;

pour l'adoption de toutes autres mesures améliorant le bien-être social et économique des travailleurs ;

g) *De préparer et d'organiser l'éducation des syndiqués en ce qui concerne la question de l'unité internationale des travailleurs et éveiller en eux la conscience de leur responsabilité individuelle dans la réalisation des buts et objets des syndicats.*

Pour atteindre ces fins, la Fédération Syndicale Mondiale organise son travail sur les principes suivants :

1° *Démocratie complète au sein des syndicats de tous les pays et étroite collaboration entre eux ;*

2° *Contact permanent avec les organisations syndicales affiliées, soutien fraternel et assistance dans leur travail ;*

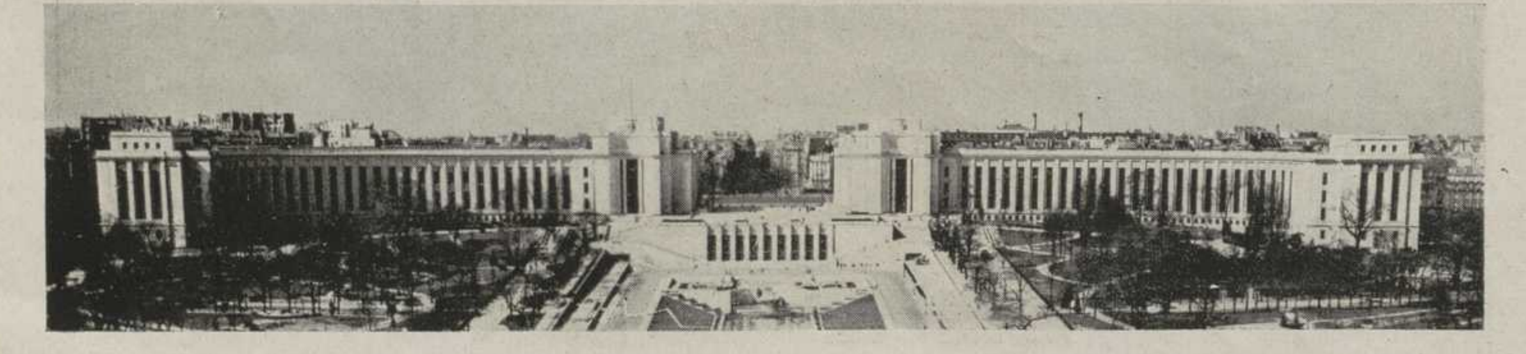
3° *Echange systématique d'information et d'expérience dans le travail syndical afin de renforcer la solidarité du mouvement ouvrier international ;*

4° *Coordination de l'action par les organisations des travailleurs pour la réalisation de leurs buts internationaux et de leurs décisions ;*

5° *Protection des intérêts des travailleurs dans l'émigration et l'immigration ;*

6° *Utilisation de tous les moyens possibles pour faire connaître et expliquer les buts en vue desquels la Fédération Syndicale Mondiale est organisée, les objectifs qu'elle recherche, son programme pour la réalisation de ses objectifs et ses décisions sur des questions particulières.*

(Extraits des statuts de la F. S. M.)



LA FÉDÉRATION SYNDICALE MONDIALE ET L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

PAR V. V. KUZNETSOV
VICE-PRÉSIDENT DE LA F. S. M.

La seconde guerre mondiale contre l'Allemagne hitlérienne et le Japon militariste, s'est terminée par une victoire complète des forces démocratiques sur le fascisme; mais il ne suffit pas d'une victoire militaire pour que le monde soit préservé d'une nouvelle et plus horrible guerre ; l'humanité doit faire tout ce qui est en son pouvoir pour renforcer la paix, se prémunir contre toutes manifestations d'une agression quelconque et à plus forte raison contre le développement d'une nouvelle et encore plus horrible guerre.

Nous ne pouvons négliger les leçons qui nous ont été données par la deuxième guerre mondiale et la période de sa préparation. Parce que les mesures n'ont pas été prises pour arrêter le fascisme, parce qu'il n'a pas été empêché de grandir, l'humanité a été forcée de lutter contre lui sur les champs de bataille. Pour briser le fascisme il a fallu perdre des millions d'individus d'élites, voir supprimer d'énormes trésors matériels et culturels, pour la création desquels il a fallu des siècles à l'humanité. Si les mesures indispensables avaient été prises à temps contre le fascisme, l'humanité aurait évité la seconde guerre mondiale. Mais celà ne fût pas fait.

La raison principale de cela était l'absence d'une forte organisation mondiale des gouvernements démocratiques et épris de liberté, capable de lutter contre le fascisme d'une manière efficace, ainsi que l'absence d'une véritable unité mondiale des travailleurs.

Des efforts individuels de créer une forte Organisation Syndicale Mondiale avant la guerre n'eurent pas de succès. Dans l'ensemble le mouvement syndical mondial ne fût pas organisé. On peut dire la même chose de la Société des Nations, qui fût une organisation impuissante et par conséquent ne pouvait veiller de façon conséquente sur les intérêts des peuples épris de liberté et défendre leur liberté et leur indépendance.

La deuxième guerre mondiale a de nouveau soulevé la question d'une coopération mondiale des peuples. Cette tendance des peuples épris de liberté a amené la création de l'Organisation des Nations Unies. La première séance de son Assemblée Générale, choisit et complète, conformément aux statuts ses organismes ; notamment le Conseil de Sécurité, le Conseil Économique et Social, la Cour Internationale de Justice, le Conseil des Mandats (trusteeship)...

... La création de l'Organisation Internationale de Sécurité des Nations Unies était indiscutablement, un pas positif vers la garantie d'une paix durable et juste. Cette organisation doit avoir assez d'autorité et de puissance pour résoudre jusqu'au bout toutes les questions litigieuses entre les pays individuels, écarter la moindre menace d'agression et à fortiori de guerre. L'Organisation Internationale des Nations Unies se donne le but de la conservation d'une paix juste, la reconstruction rapide de l'économie détruite par la guerre, l'utilisation de toutes les ressources du monde, pour le bien-être de l'humanité. Dans le langage des travailleurs cela signifie que l'Organisation des Nations Unies prendra toutes les mesures afin d'assurer du travail à tous ceux qui en sont capables, garantir leur existence, afin que les peuples soient assurés du lendemain et ne craignent pas le chômage, ne craignent pas la menace d'une nouvelle guerre. Ces nobles tâches, servant de base aux activités de l'Organisation Internationale des Nations Unies, inspirent les peuples à faire tout leur possible pour faciliter le succès et la fertilité de l'organisation pour le bonheur de l'humanité.


PHOTO-FRANCE

Le travail de la nouvelle organisation ne peut être couronné de succès et porter des fruits qu'à condition que tous les peuples soutiennent cette nouvelle organisation et l'aident dans son travail. En premier lieu, l'Organisation des Nations Unies, pour le succès de son travail doit établir les liens les plus étroits avec l'organisation des travailleurs, la plus progressive, organisée par une partie de l'humanité ayant créé toutes les valeurs.

Par les sacrifices apportés dans son travail à l'arrière, sa lutte héroïque, sur les champs de bataille pendant la deuxième guerre mondiale, la classe ouvrière a prouvé son attachement à la cause de la démocratie et de la liberté. Le plus grand poids de la misère et des privations est retombé sur les épaules de la classe ouvrière. Au nom de la victoire sur l'ennemi, les travailleurs ont assuré à l'armée — dans les conditions les plus pénibles de guerre — tout l'indispensable. Maintenant les travailleurs sont intéressés à ce que les conséquences de la guerre soient liquidées au plus vite et à ce que soit reconstruite l'économie détruite et désorganisée par la guerre. Les travailleurs ainsi que toute l'humanité sont particulièrement intéressés à ce que la guerre ne se renouvelle plus. La guerre a forcé les organisations des travailleurs de tous les pays de poser d'une nouvelle manière le problème de la solidarité et de la coopération mondiales. Pendant la guerre, les ouvriers soulèvent de plus en plus opiniâtrement la question de la création d'une organisation ouvrière mondiale et demandent que cette organisation soit forte et capable de défendre continuellement et jusqu'au bout les intérêts des travailleurs. Défendant ses intérêts elle défendra les intérêts de tous ceux qui travaillent car les ouvriers n'ont pas d'autres intérêts.

Sur l'initiative des Organisations Syndicales de Grande-Bretagne, de l'U. R. S. S., et des États-Unis (C. I. O.), les premiers pas sont faits vers la création d'une telle organisation pendant la guerre. En février 1945 se réunit à Londres la première Conférence Syndicale Mondiale qui jette les bases de la future Fédération Mondiale; à la Conférence un Comité est désigné pour établir les statuts de la nouvelle organisation et pour faire le travail préliminaire indispensable pour la création de l'organisation. Déjà, à cette époque, la Fédération Syndicale Mondiale, à peine ébauchée, reflète déjà la volonté et les désirs de nombreux millions de travailleurs organisés, prend des mesures pour

créer des liens avec toutes les autres organisations démocratiques internationales.

En premier lieu, la Fédération Syndicale Mondiale cherche à établir des liens et commence à coopérer avec l'Organisation Internationale des Nations Unies, nouvellement constituée.

La Fédération Syndicale Mondiale soutint avec vigueur les idées données comme base à l'activité de l'Organisation Internationale des Nations Unies. Le Congrès Syndical Mondial dans ses résolutions donne des directives à ses organismes exécutifs afin de prendre les mesures indispensables pour créer un contact étroit avec l'Organisation des Nations Unies. Il semblait que l'Organisation des Nations Unies accueillerait favorablement les propositions de la Fédération Syndicale Mondiale et établirait immédiatement des liens avec elle. Les travailleurs voient dans cette coopération le succès des tâches tant de l'Organisation des Nations Unies que de la Fédération Mondiale. Néanmoins, les représentants de certains pays faisant partie de l'Organisation des Nations Unies estiment que l'Organisation des Nations Unies pourrait travailler avec profit sans la participation active et le soutien des classes laborieuses. Ces représentants ne veulent pas reconnaître le droit de la Fédération Syndicale Mondiale de coopérer avec l'Organisation des Nations Unies. Malheureusement, en premier lieu, font partie de ces représentants, les délégués de Grande-Bretagne et des États-Unis. Au cours de l'année 1945, la Fédération Syndicale Mondiale avait posé le problème de la coopération avec l'Organisation des Nations Unies à plusieurs reprises. Chaque fois elle se heurtait à l'attitude négative des délégués Anglais et Américains.

La Conférence Syndicale Mondiale réunie à Londres en février 1945 a décidé que :

Cette Conférence Mondiale, eu égards aux statuts, aux buts et aux fonctions de la nouvelle Organisation Mondiale, considère enfin qu'il est essentiel que le mouvement syndical soit étroitement et constamment associé à ses activités, et notamment au Conseil de Sécurité et au Conseil Économique et Social. C'est pourquoi, au nom du mouvement syndical, cette Conférence Mondiale réclame des possibilités efficaces de représentation syndicale à l'Assemblée de l'Organisation Internationale et l'adjonction de représentants qualifiés et responsables du mouvement syndical au Conseil de Sécurité et au Conseil Social et Économique.

Conformément aux décisions de la Conférence de Londres, le Comité Administratif de la Conférence Syndicale Mondiale a adressé une demande de collaboration à l'Organisation des Nations Unies à San-Francisco. Dans cette lettre, la Fédération Syndicale Mondiale écrivait :

Les travailleurs des Nations Unies, en communauté d'esprit et de cœur avec tous les peuples épris de la paix, estiment que les sacrifices et les souffrances de la plus terrible et la plus destructive des guerres doivent donner naissance à l'édification d'une paix durable. Ils reconnaissent qu'une telle paix doit être basée, entre gouvernements et peuples des Nations Unies, sur une constante amitié et une étroite collaboration qui doivent recevoir leur expression concrète dans une organisation internationale armée de tous les pouvoirs nécessaires pour arrêter l'agression et empêcher la guerre. C'est pour ces raisons que la Conférence de Londres a souscrit à l'unanimité aux larges principes du plan de Dumbarton Oaks. C'est pour ces raisons qu'elle compte sur la Conférence des Nations Unies ici, à San-Francisco, pour donner un effet pratique à ces principes.

Notre intention, en demandant la reconnaissance officielle par votre Conférence, est de donner un appui total et dévoué à la réalisation de ce grand but.

Nous croyons que les 60 millions de travailleurs que nous représentons doivent avoir une voix dans l'élaboration des décisions historiques que votre Conférence est appelée à prendre. Leur magnifique contribution à la victoire que nous sommes en passe d'obtenir a été reconnue et a été l'objet d'un éclatant hommage de la part des gouvernements de toutes les Nations Unies. Leurs sacrifices en vue d'obtenir cette victoire ont été énormes. Leur infatigable effort dans les usines, les mines et les services de transport, leur héroïsme sur le champ de bataille, leur lutte glorieuse dans les pays occupés, et leur dévotion obstinée à la cause pour laquelle nous combattons, ont rendu possible le triomphe de cette cause. Certainement, ils ont mérité le droit d'avoir une place dans les conseils dont les décisions montreront si leurs sacrifices ont été consentis en vain.

L'Organisation internationale que votre Conférence est chargée de réaliser ne servira les buts élevés qui président à sa création que si elle est assurée de l'appui de la grande masse du peuple. La Conférence Syndicale Mondiale occupe une situation unique en tant qu'elle représente des dizaines de millions d'hommes et de femmes à travers le monde. Elle peut, et elle veut se charger de la tâche de la mobilisation des travailleurs de tous les pays en vue d'assurer le succès de l'Organisation internationale de sécurité. Mais elle ne peut accomplir cette tâche vitale avec une entière efficacité que si elle participe à l'établissement de cette organisation, qui si elle peut assurer les travailleurs au nom desquels elle parle, que leurs représentants sont consultés et qu'il est effectivement tenu compte de leurs vues dans la rédaction de la Charte.

Nous demandons à être représentés à la Conférence des Nations Unies pour une autre raison impérative. Le Travail organisé sera chargé de beaucoup de tâches sérieuses et importantes et sera appelé à prendre de graves responsabilités dans les travaux de l'Organisation internationale de sécurité. Son assistance sera essentielle pour parfaire à la coopération internationale dans le domaine économique en vue d'écarter les causes économiques des guerres grâce à l'amélioration du standard de vie, grâce à une plus grande sécurité et à une vie plus pleine pour tous les peuples. En outre, l'assistance du Travail organisé sera essentielle pour les travaux du Conseil de Sécurité lui-même. Car le Travail sera appelé à mettre en vigueur et à supporter le poids principal des sanctions économiques qui peuvent être prises contre un pays agresseur.

Nous croyons qu'il est d'une importance vitale de donner à notre Comité administratif l'occasion de présenter effectivement à votre Conférence ses vues sur cette question importante, et de discuter, au sein des commissions et comités qualifiés, sur les méthodes grâce auxquelles les décisions ci-dessus pourraient être le mieux réalisées, que ce soit par modification de la Charte elle-même, qui actuellement ne prévoit pas la représentation du Travail, ou par une action administrative de l'Organisation Internationale de Sécurité lorsqu'elle sera créée.

Les dizaines de millions de travailleurs que nous représentons comprendraient, en effet, difficilement un refus de votre Conférence d'accorder à leurs représentants le statut de membres consultatifs afin que leurs vues sur ces questions cruciales puissent être officiellement présentées et examinées à fond. Nous demandons une telle représentation, non seulement comme un simple acte de justice vis-à-vis de l'héroïque population ouvrière des Nations Unies, mais parce que nous sommes fermement convaincus que l'acceptation de notre demande aiderait matériellement à réaliser le but poursuivi par tous les hommes de bonne volonté : une paix juste et durable pour les peuples du monde.

Néanmoins, la demande de la Fédération Syndicale Mondiale n'a pas reçu l'approbation unanime de l'Organisation des Nations Unies à San-Francisco. A l'examen de cette question au Comité de Direction, la proposition juste et pleine de valeur de la Fédération Syndicale Mondiale a rencontré une opposition de la part des Délégués Américains, Anglais, Égyptiens et Colombiens. Le Comité de Direction n'a pas estimé possible d'inviter la Fédération Syndicale à participer aux travaux de la Conférence de San-Francisco, même à titre consultatif. Pendant les travaux des Commissions, la question de l'invitation de la Fédération Syndicale Mondiale fût à nouveau soulevée à la Commission pour les questions économiques et sociales. Cette Commission composée de représentants de tous les pays ne pouvait pas ne pas accueillir favorablement l'invitation de la Fédération Syndicale Mondiale à participer aux travaux du Conseil Économique et Social et à la majorité (27 contre 10) a résolu d'inviter la Fédération Syndicale Mondiale. Toutefois, une résolution de cette Commission fut à nouveau écartée par le Comité de Direction et ceci uniquement à cause de l'opposition des Délégués Anglais et Américains. Sous l'influence des Délégués Anglais et Américains, certains délégués qui avaient voté au Comité Économique et Social en faveur de la Fédération Syndicale Mondiale, ont changé d'avis au sein du Comité de Direction.

La Fédération Syndicale Mondiale au Congrès de Paris estimant que la question de coopération avec l'Organisation des Nations Unies était vitale et primordiale pour le soutien et la conservation de la paix dans le monde entier, a pris la résolution suivante :

Le Congrès déclare qu'en tant que représentant du monde du travail, il a le droit inaliénable de participer à l'activité de l'organisation des Nations Unies. Il charge le Comité Exécutif de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la participation de la F. S. M. aux travaux du Conseil Economique et Social, à titre consultatif, conformément à l'article 71 du chapitre 9 de la Charte de l'Organisation des Nations Unies.

Il charge ensuite le Comité Exécutif de poursuivre ses efforts pour donner suite aux revendications formulées par la Conférence de Londres, qui réclamait la représentation à l'Assemblée générale à titre consultatif et à la représentation intégrale, avec droit de vote, au Conseil Economique et Social.

Le Congrès de Paris a chargé le Comité Exécutif de prendre toutes les mesures indispensables pour obtenir la collaboration à l'Organisation des Nations Unies. En application de ces décisions, le Secrétaire général de la Fédération, Louis Saillant, a adressé le 13 décembre 1945, au Président de la Commission Préparatoire de l'Organisation des Nations Unies, une lettre et les résolutions du Congrès

de Paris en demandant que soit examinée la question de la coopération avec la Fédération Syndicale Mondiale. Toutefois, le Secrétariat de la Commission Préparatoire a traité cette question d'une manière absolument inadmissible, a ignoré, sans en avoir aucun droit, la Fédération Syndicale Mondiale. La lettre de la Fédération Syndicale Mondiale n'a pas été communiquée aux membres de la Commission Préparatoire. La F. S. M. n'a reçu de réponse à sa lettre qu'au début de janvier 1946. Dans sa réponse, le Secrétariat de la Commission Préparatoire déclarait que nos revendications n'avaient pas été examinées par la Commission Préparatoire, par suite de la réception trop tardive de la lettre (la lettre est parvenue à Londres le 18 décembre, alors que la Commission Préparatoire n'a terminé ses travaux que le 23 décembre 1945), mais que le Secrétaire de la Commission Préparatoire fera le nécessaire pour que cette lettre soit présentée à l'examen de la première séance de l'Assemblée générale. Néanmoins, la question de la Fédération Syndicale Mondiale ne figurait ni à l'ordre du jour de la séance plénière de l'Assemblée générale, ouverte le 10 janvier 1946, ni dans l'ordre du jour du Comité général et des autres organisations. De plus, le Secrétaire Exécutif Gebb ne fit rien pour communiquer aux délégués la documentation relative à la Fédération Syndicale Mondiale et c'est seulement sur la réclamation des Représentants de la F. S. M. que cette documentation fut distribuée aux délégués le 16 janvier seulement. Dans l'expédition de ces documents, le Secrétaire Exécutif, n'a rien trouvé de mieux que de joindre l'explication suivante : « J'expédie, ci-joint, l'échange de correspondance avec Louis Saillant, Secrétaire général de la F. S. M. Le retard dans l'expédition est dû à l'absence du personnel suffisant pendant les jours de fêtes, ainsi qu'à a préparation de l'Assemblée générale. » Par cela, M. Gebb faisait comprendre que la question de la F. S. M. était une question étrangère pour l'Assemblée générale. Devant l'insistance répétée des représentants de la F. S. M., le Secrétaire Exécutif a ajouté cette question à l'examen du Comité général qui devait se prononcer le 14 janvier sur les propositions de la F. S. M. Aucune décision ne fût prise au Comité, et, comme il est d'usage, dans le cas de questions que l'on veut enterrer ou mettre en conserve pour longtemps, on a saisi une Sous-Commission la chargeant d'éclaircir les propositions de la F. S. M. et en rapporter au Comité général. La Sous-Commission était composée des représentants de la Grande-Bretagne, de la France, de la Nouvelle-Zélande, de l'Ukraine et de l'Uruguay et du Président de l'Assemblée général Spaak. Ceci est indiscutablement un nouvel ajournement de la solution du problème.

Cette Sous-Commission n'est pas non plus arrivée à une décision quelconque, s'étant contentée d'écouter les remarques de délégués individuels. Assistaient, de la Fédération Syndicale Mondiale, à la séance de la Sous-Commission : Citrine, Saillant, Jouhaux, Kuznetsov et Faline.

Il faut noter que le représentant du Gouvernement travailliste anglais Noël Baker, ainsi que le délégué Américain, se sont prononcés contre la reconnaissance de la Fédération Syndicale Mondiale, sous prétexte que si on reconnaissait la Fédération Syndicale Mondiale, il faudrait reconnaître d'autres organisations qui existent actuellement, telles que l'Association des Coopératives, l'Association Médicale et toute une série d'autres.

Le premier Ministre de la Nouvelle-Zélande, Fraser, s'est montré partisan de la collaboration, mais en même temps, il prévoit de nombreuses difficultés dans la réalisation pratique de ce problème. Il estime qu'il serait difficile de le résoudre sans changer une constitution dans l'Organisation des Nations Unies.

Les revendications de la Fédération Syndicale Mondiale furent sérieusement appuyées par les délégués Français et Ukrainiens. Ainsi du côté des délégués Anglais et Américains, il existe un désir évident d'empêcher l'établissement de la coopération avec la F. S. M., de ne pas utiliser son aide, de ne pas la considérer comme une organisation digne d'intérêt. On voit qu'à leur avis, une organisation groupant 66 millions et demi de travailleurs, ne leur paraît pas comme ayant suffisamment de sérieux et d'autorité. Ils tendent à soutenir d'autres organisations non ouvrières. Sous l'influence d'une telle attitude de la part des délégations anglaises et américaines vis-à-vis de la F. S. M., l'Organisation des Nations Unies n'est pas arrivée, jusqu'à présent, à formuler définitivement son attitude positive vis-à-vis de la F. S. M., et sous divers prétextes retarde la résolution de cette question. Ce retard ne peut que nuire au travail de l'Organisation des Nations Unies; il s'avère être un symptôme de ce que apparamment la nouvelle Organisation des Nations Unies n'a pas l'intention d'utiliser toutes les possibilités et en premier lieu l'étroite collaboration avec l'organisation ouvrière.

Pour la classe ouvrière du monde entier une telle attitude de la part de l'Organisation des Nations Unies envers la Fédération Syndicale Mondiale sera incompréhensible. La classe ouvrière pense que



V. V. KUZNETSOV ENTRE TARASOV ET SOLOVIEV, SECRÉTAIRES DU CONSEIL CENTRAL DES SYNDICATS SOVIÉTIQUES

l'Organisation des Nations Unies doit travailler au profit de l'humanité, prendre toutes les mesures pour assurer une paix durable et juste dans le monde entier, déraciner complètement les traces du facisme et fortifier la liberté et la démocratie.

La Fédération Syndicale Mondiale doit poursuivre et poursuivra ses efforts pour que l'Organisation des Nations Unies la reconnaisse et lui présente les conditions de collaboration conformément à son autorité. En premier lieu, nous voulons attirer l'attention des travailleurs anglais sur la nécessité pour eux de prendre les mesures nécessaires à « l'éclaircissement aux membres du gouvernement travailliste de l'importance et de la nécessité de la coopération avec la F. S. M. »

La part apportée par les travailleurs de tous les pays démocratiques dans la victoire sur l'ennemi est reconnue par tous. Les efforts héroïques de la classe ouvrière ne doivent pas être sous-estimés et à plus forte raison oubliés. Les efforts héroïques des travailleurs pendant les années de guerre sont connus dans chaque pays. Les travailleurs ont indiscutablement acquis le droit de participer activement au travail des Organisations des Nations Unies. Les travailleurs réclament, à juste titre, que les efforts et les souffrances encourus pendant la guerre, ne l'aient pas été en vain.

Soutenant avec vigueur les principes de l'Organisation des Nations Unies, la classe ouvrière estime en même temps que pour une meilleure application de ces principes, il est indispensable que ses représentants participent à la préparation de toutes les résolutions. Une telle participation donnera une meilleure possibilité de mobiliser les efforts de tous les travailleurs pour appliquer toutes les décisions de l'Organisation des Nations Unies. L'aide des travailleurs sera décisive dans l'établissement et le soutien de la coopération internationale, dans les sphères économiques dirigées vers l'élévation du niveau de vie, de tous les peuples vers l'assurance d'une vie paisible et heureuse.

Sans la participation des représentants de la classe ouvrière, un travail productif du Conseil Économique et Social est inconcevable. L'aide des travailleurs organisés sera extrêmement indispensable au Conseil de Sécurité. Seuls les travailleurs pourront appliquer les sanctions économiques contre quiconque, coupable d'agression ou d'atteinte aux lois internationales.

La Fédération Syndicale Mondiale et les Centrales Syndicales Nationales dans 56 pays démocratiques qui la composent, malgré la position négative de certains pays, prendront toutes les mesures nécessaires à l'établissement d'une étroite coopération entre la Fédération Syndicale Mondiale et l'Organisation des Nations Unies, car cette coopération est la garantie la plus importante de la Paix et de la Sécurité Internationales dans le monde entier.

(2 FÉVRIER 1946.)

LES ORIGINES DU GRAND CONFLIT SOCIAL DES



PHOTO-KEYSTONE

ÉTATS-UNIS

A LA FIN DE LA 2e GUERRE MONDIALE

PAR PHILIP MURRAY

PRÉSIDENT DU C. I. O. AMÉRICAIN

Je suis heureux de cette occasion de présenter au Mouvement Syndical Mondial un tableau des événements dans le Mouvement Syndical Américain depuis la fin de la guerre, car l'histoire notera que les luttes actuelles d'après-guerre du Mouvement Syndical Américain auront une signification permanente et vitale dans notre développement national. Aujourd'hui, le Mouvement Syndical Américain se trouve en face d'une crise très sérieuse.

Nous sommes au milieu d'une lutte qui est aussi vaste que notre économie elle-même. Cette lutte tourne autour de tentatives de millions de membres du Congrès des Organisations Industrielles (C. I. O.) de maintenir leur niveau de vie par une augmentation des salaires. Voici le fonds de cette lutte.

Pendant la guerre les travailleurs américains faisaient de longues heures supplémentaires. Pour toutes les heures au-dessus de 40, ils étaient payés au taux de l'heure normale, majoré de 50 %. Depuis la fin de la guerre et le retour à la production normale, la semaine de 40 heures fut rétablie. Ceci représentait évidemment une diminution énorme dans les feuilles de paye des travailleurs américains puisqu'ils perdaient le bénéfice des heures supplémentaires.

Un autre facteur de la diminution de la paye des ouvriers est le passage d'emplois plus spécialisés et mieux payés, à des emplois moins spécialisés et plus mal payés. Les enveloppes de paye diminuèrent d'abord par suite d'une diminution des heures de travail. Au surplus le taux horaire fut diminué de telle sorte que leur revenu fut encore abaissé. Une troisième source de la diminution du revenu provient du chômage. Depuis la guerre plus de 2 millions de personnes en Amérique ont perdu leur emploi. Il a été prédit qu'au printemps il y aurait 10 millions de chômeurs. L'augmentation du chômage diminue l'enveloppe de paye nationale de deux manières. Elle prive une

FÉDÉRATION SYNDICALE MONDIALE.
1, RUE VERNET, PARIS (8e ARRT.)
TRAVAIL EXÉCUTÉ PAR DES
OUVRIERS SYNDIQUÉS

. . . un Ordre Mondial dans lequel toutes les ressources du monde seront utilisées pour le bénéfice de tous les hommes.

(Statuts de la F. S. M.)

FÉDÉRATION SYNDICALE MONDIALE